

des marchands paroît être en leur faveur ; car elle met en leur pouvoir de régler le commerce du pays, et de faire payer l'impôt par le consommateur.

Si les marchands importent des marchandises dans ce pays pour les ré-exporter à d'autres marchés, où ils éprouveront la concurrence des marchands étrangers, qui ne seroient pas sujets aux mêmes droits, c'est alors qu'ils seroient exposés à perdre ceux qu'ils auroient payés dans ce pays ; mais comme ils ne peuvent être en concurrence ici qu'avec des marchands qui payent les mêmes droits qu'eux, ils sont certains de ne pas payer ces droits, en n'important de marchandises que ce que le pays peut consommer ; et s'ils en importent trop, ce n'est plus aux impôts, mais à leur propre imprudence qu'ils doivent en imputer le mal.

Le projet de taxer les terres pour la bâtisse des prisons a été apporté par des Représentants de *Montréal*, où résident les marchands de la société qui fait la traite des peleteries dans les pays sauvages du Nord-Ouest. S'il est vrai dans un certain sens que ces marchands payent eux mêmes l'impôt mis sur les marchandises qu'ils ré-exportent dans ces pays, c'est par ce qu'usant toujours du pouvoir qu'ils ont de faire payer le plus haut prix possible dans un endroit où ils n'ont aucuns concurrens, il ne leur est plus possible d'y ajouter le prix de l'impôt.

L'Assemblée respecte ce commerce, quelque contraire qu'il soit à la population du pays et à l'avancement de son agriculture, à cause des avantages qui sont supposés en résulter à l'Empire en général ; mais elle n'a pas cru juste de lui sacrifier en entier les intérêts les plus chers du pays, et particulièrement ceux de sa population et de son agriculture, qui promettent un fonds de commerce et de défense beaucoup plus assuré que celui de la peleterie.

Il a été beaucoup objecté que les prisons étoient des objets locaux, aux quels il ne devoit pas être pourvu par un impôt général. Cette objection n'étoit qu'un prétexte pour obtenir une taxe sur les terres, qui étoit la seule que les marchands de *Montréal* prétendoient pouvoir être pratiquée séparément dans chaque District. L'Assemblée n'auroit eu aucune opposition à mettre l'impôt sur le commerce de chaque District